

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 1

Artikel: L'ancien évêche de Bâle
Autor: Cart, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

ET SON ANNEXION A LA FRANCE. ¹

Un historien qui écrivait en 1813, M. Ch.-Ferd. Morel alors pasteur à Corgémont, dans le Jura bernois actuel, voyait dans l'ancien Evêché de Bâle la Rauracie des Romains. Il est douteux, cependant, que l'assimilation ait été aussi complète, car, dans le cours du temps, surtout au VIII^e et au IX^e siècle et plus tard encore, des échanges de territoires ont modifié plus ou moins la contenance et les limites de ce pays. Toutefois, et d'une manière générale, on peut dire que l'Evêché comprenait les cantons actuels de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, une partie du canton de Soleure et l'ensemble des contrées qui appartiennent maintenant à la Suisse et qu'on désigne sous le nom de Jura bernois.

I

C'est en 748 que l'on voit apparaître le premier évêque de Bâle. Il réunissait déjà dans ses mains le pouvoir temporel

¹ Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur le journal inédit d'un pasteur qui vivait au XVIII^e siècle dans la partie protestante de l'Evêché de Bâle, et qui a noté au jour le jour les événements qui s'accomplissaient sous ses yeux ou qu'il apprenait de sources autorisées. Nous ferons à ce journal de larges emprunts, surtout pour la période caractérisée par l'invasion française et l'annexion de l'Evêché à la France. Ajoutons que l'auteur du journal n'est pas le pasteur historien Morel, mais son beau-père.

et le pouvoir spirituel ; régime qui revêtait tous les caractères de la féodalité : seigneuries, fiefs, arrière-fiefs, etc.

En 810, Charlemagne donnait le titre de prince à l'évêque Othon. Ce titre passait à ses successeurs les princes-évêques, et l'évêché devenait une principauté.

Vers l'an 1030, par suite d'une donation de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, l'évêque de Bâle devenait le souverain des contrées appelées dans la suite la prévôté de Moutier-Grand-Val, le Val de St-Imier, la prévôté de Saint-Ursanne, la Neuveville, Orvin, etc. L'évêque acquérait tous les droits inaliénables de souveraineté qu'avaient eus auparavant les rois, partout où s'étendaient les possessions de l'abbaye de Moutier-Grand-Val.

Au XII^e siècle, soit en 1141, avait lieu la fondation de la célèbre abbaye de Bellelai, de l'ordre des Prémontrés de l'abbaye du lac de Joux. Elle possédait des biens dans la paroisse de Tavannes et Chindon. L'abbé, ayant le titre de prélat, avait le droit, depuis le Concile de Constance (1414), de porter la mître et la crosse. Il était le président-né de l'assemblée des Etats. ¹

Le pays d'Ajoye et le Val de Delémont firent, déjà au XIII^e siècle, partie de la principauté. En 1249, l'évêque Henri, de Neuchâtel, acquérait la ville de Bienne et la donnait à la principauté. Le maire de Bienne était le représentant, ou le lieutenant de l'évêque. En 1271, le château, la ville et la banlieue de Porrentruy étaient également annexés à la principauté.

En 1356, le titre de prince était confirmé à l'évêque de Bâle par la Bulle d'or qui déclarait la plupart des évêques princes de l'Empire.

C'est dans ce siècle que l'évêque Humbert, de Neuchâtel,

¹ Parmi les abbés qui se distinguèrent par leurs lumières et leur piété, il faut nommer Nicolas de Luce, nommé le 10 décembre 1771.

établit sa résidence ordinaire à Delémont. Plus tard, l'évêque Jean de Venningen la transporta à Porrentruy.

Au XV^e siècle, soit en 1486, un différend s'éleva entre l'évêque et les Bernois à propos d'un prévôt de Moutier-Grand-Val qui était bourgeois de Berne. Les Bernois s'emparèrent de la prévôté de Moutier-Grand-Val, qu'ils restituèrent cependant à l'évêque après que le différend se fut apaisé, mais, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la prévôté demeura combourgeoise de Berne.

Telle était la situation de l'Evêché de Bâle avant la Réformation.

II

C'est en l'an 1527 que la Réforme fut prêchée dans la portion de l'Evêché désignée sous le nom d'Erguël. Elle commença à Tavannes, dans la prévôté, et s'étendit de là dans les contrées voisines et jusqu'à Bienne et à la Neuveville. Un certain nombre de paroisses protestantes naquirent du mouvement réformateur et des villages entiers passèrent à la Réforme, tandis que le reste du pays demeurait fidèle à l'ancienne foi. Ce fut le cas, en particulier, de l'Ajoye qui ne paraît pas avoir subi l'influence réformatrice. La séparation entre les deux confessions revêtit un caractère bien tranché. Ainsi en fut-il dans la prévôté de Moutier-Grand-Val qui commençait au village de Courrendlin, comprenait trente-neuf villages, réunis en neuf paroisses, dont les cinq supérieures, dites *Sur les Roches*, étaient réformées et les quatre autres, *Sous les Roches*, étaient catholiques.

La ville de Bâle ayant adopté la Réforme, le prince-évêque s'établit à Porrentruy ; le haut chapitre se retira à Fribourg en Brisgau, celui de Moutier à Soleure et le chapitre de St-Imier fut supprimé par les Biennois. Le spirituel et le matrimonial des réformés appartient à Berne, mais les amendes qui provenaient de l'exercice de la discipline ecclésiastique revenaient à l'évêque. Celui-ci, en tant que prince,

avait la collation des cures protestantes. Dans la prévôté, il nommait à deux cures, le chapitre de Delémont également à deux, et l'abbaye de Bellelai à la cinquième. Le pasteur nommé se présentait à Berne pour y être confirmé, et à Porrentruy pour demander la protection du souverain. Toutes les années, un ecclésiastique bernois visitait les églises, et tous les trois ans un sénateur de Berne s'assurait, en qualité de haut inspecteur, que les libertés spirituelles du pays étaient sauvegardées.

La collation des cures protestantes en Erguël avait été concédée au prince qui, de son côté, s'était engagé à laisser les habitants exercer tranquillement leur religion. Ses droits de souveraineté sur Bienne et l'Erguël lui furent formellement confirmés par le traité de Baden, en 1610.

En général, les évêques de Bâle usèrent d'une sage tolérance vis-à-vis de leurs sujets réformés et les ecclésiastiques des deux confessions vivaient en fort bons termes. Quelques évêques essayèrent bien de ramener à la foi catholique la prévôté dite Sur les Roches, mais les Bernois, se fondant sur la combourgeoisie conclue en 1486 et renouvelée en 1743, firent toujours à ces tentatives une opposition décidée et efficace. Les autres évêques s'appliquèrent à gagner l'affection de leurs sujets réformés. Tel fut, en particulier, le cas de l'évêque Frédéric IV de Wangen, mort en octobre 1782 et dont le pasteur fit dans son journal l'oraison funèbre en deux mots : « Je l'ai bien regretté par bien des raisons. Ce bon prince est mort trop tôt pour le bien de son peuple ». Malheureusement tous les évêques ne ressemblaient pas à Frédéric IV, et, comme on l'a fait remarquer à juste titre, « plus d'un éleva le prince aux dépens de l'évêque ». Tel fut Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach, élu en 1705, et dont le régime fut signalé par des troubles fort graves causés par son ambition et son despotisme. Grâce à sa combourgeoisie avec Berne, le seul Val-Moutier demeura à l'abri des

prétentions du prince. Lorsqu'il mourut, en 1737, son successeur, Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn se montrant impuissant à apaiser les troubles dans ses Etats, conclut une alliance avec la France dont les troupes mirent fin à la rébellion et ne quittèrent le pays qu'en 1741. Le traité d'alliance avec la France devait être renouvelé dix-huit ans plus tard, soit en 1755, par le prince-évêque Frédéric IV.

* * *

Bien que, à partir de l'époque de la Réformation surtout, l'Evêché de Bâle ne pût pas être considéré comme se rattachant à la Suisse, il existait néanmoins entre les deux pays des liens assez étroits. En divers temps, des conférences avaient lieu entre leurs représentants respectifs pour établir un mode de vivre ou pour régler des points sujets à contestation. Dans certains cas même, le prince-évêque était invité à se faire représenter auprès des confédérés pour veiller avec eux à des intérêts communs. En 1777, par exemple, il était question d'une alliance entre la France et tout le Corps helvétique.

La Diète, ainsi s'exprime le journal du pasteur, convoquée à ce sujet de tous les Suisses, cantons alliés, *y compris même le prince-évêque de Bâle*, et composée de trente-huit délégués, devait s'assembler le 12 de mai et M. le Trésorier de Watteville était nommé le premier député de Berne ; l'autre était M. le banneret Steiger.

Et, à la date du 20 mai :

La diète générale des Suisses pour le renouvellement de l'alliance avec la France se tenait à Soleure. Les députés de Bienne étaient MM. le bourgmestre Walter et le banneret Walt. Suivent les noms des personnages qui revenaient de Soleure où ils avaient vu le 25 la grande cérémonie du Jurement (*sic*) de l'alliance entre le roi de France et les Suisses représentés par leurs ambassadeurs et députés.

Nous avons fait plus haut allusion à des modifications apportées au territoire de l'Evêché par des donations ou des échanges. En voici un exemple :

Le 18 novembre 1779, à Versailles, la Convention entre le roi de France et notre prince a été signée et ratifiée portant l'échange de la partie du diocèse de Besançon dans la principauté de Bâle et dont le prince sera désormais l'évêque, contre la partie de l'évêché de Bâle dans la France que l'évêque de Bâle cède à l'archevêque de Besançon. Cette transaction, si naturelle, fait honneur à M. l'évêque Gobel qui en a été le négociateur et qui a réussi malgré les oppositions du chapitre archi-épiscopal de Besançon.

Cela avait essentiellement trait aux intérêts ecclésiastiques des deux pays contractants ; voici qui est plus explicite quant à des échanges de territoires et à des intérêts matériels. Il paraît qu'une alliance conclue le 25 août 1777 entre les Suisses et le roi de France n'avait pas suffisamment répondu aux désirs ou aux nécessités de l'évêque de Bâle, car, à la date du 8 août 1780, nous lisons dans le journal du pasteur :

M. le conseiller Schumacher, de Porrentruy, m'apprit la grande et inopinée nouvelle de l'alliance pour cinquante ans conclue entre le roi de France et notre prince, arrivée à Porrentruy le samedi 6 août. Une décharge de quarante-deux canons l'apprit le même jour à la ville de Porrentruy. Elle renferme les mêmes avantages et plus encore que la loi accorde aux Suisses par l'alliance de 1777. En même temps, un accord a été passé entre ces deux princes pour s'arrondir sur les limites par des échanges très avantageux aux deux parties. Les négociateurs de la part de notre prince ont été MM. l'évêque Gobel, qui est resté à Paris depuis la négociation des diocèses, et l'abbé de Rases. Cette négociation touchant l'alliance et l'accord pour les frontières a été si secrète jusqu'au 6 août, que personne n'en savait rien que le prince et M. le chancelier Bilieux et son fils le conseiller.

Les territoires qui avaient été échangés sont indiqués dans une note postérieure de deux ans, soit du 12 août 1782. Le prince-évêque était arrivé en grande compagnie à l'abbaye de Bellelai :

Le prince cède au roi tout le village de Covelier ou Cavelier dont le prince demeure néanmoins le seigneur particulier sous le domaine direct et souverain de la France. Item, la souveraineté ou domaine direct de la partie au-delà du Doubs de la seigneurie de

Francmont appartenant au duc de Wirtemberg, mouvant en entier et, désormais seulement pour ce qui reste en deçà du Doubs de la principauté de Bâle.

En retour Sa Majesté cède à son Altesse la partie du village de Boncourt et celle du village de Dauvont appartenant ci-devant au roi, moyennant quoi le prince est actuellement souverain de tout comme il l'était autrefois de son ancienne portion seulement dans l'un et l'autre village ; plus Sa Majesté cède cinquante et quelques journaux dans le territoire du village de Bure, lequel village est d'ailleurs d'ancienneté dans la principauté ; mais ces journaux-là avaient été jusqu'ici du territoire de la France. Tout ceci est réuni au bailliage de l'Ajoye. Enfin le roi cède les bois de Montjoye hameau ou maisons dispersées, réunis actuellement au bailliage de la montagne des Bois.

III

Dans les transactions qui venaient d'avoir lieu, les parties contractantes étaient le roi de France Louis XVI et le prince-évêque Sigismond de Roggenbach qui venait de succéder à Frédéric IV. C'est sous le règne de cet évêque qu'apparurent les premiers signes de mécontentement dans la principauté. Le prince était bon mais faible, et les griefs de ses sujets étaient nombreux. En 1785 et 1787, ils réclamèrent l'assemblée des Etats et peu à peu il se formait à Porrentruy un parti animé de l'esprit révolutionnaire. Le 20 juillet 1790, la bourgeoisie de cette ville exigeait qu'on fît droit à ses réclamations, tandis qu'un comité mixte se constituait avec les représentants du pays d'Ajoye. La fermentation allait grandissant.

Sur ces entrefaites, l'évêque sollicita l'intervention de quelques cantons suisses :

Le jeudi 17 février 1791, MM. le trésorier de Mülinen et le professeur Tscharner, de Berne, et MM. le sénateur Vallier et chancelier Zeltner, de Soleure, passèrent par Tavannes allant à Porrentruy. MM. le trésorier Münch et le sénateur Gemuseus, de Bâle, s'y rendirent aussi. Le Prince avait prié ces trois cantons de lui envoyer des députés pour conférer avec lui sur les troubles qui s'étaient élevés et qui allaient en augmentant dans ses Etats,

surtout à Porrentruy et environs. Bientôt après, M. de Mülinen, nommé avoyer à Berne, était remplacé par M. le banneret Jenner.

Il ne paraît pas que la médiation des Suisses ait amené le résultat désiré par l'évêque, car, déjà vers la fin de mars, « 450 hommes, troupes de l'empereur demandées par le prince, arrivèrent à Porrentruy. MM. les députés des trois cantons s'en allèrent à peu près dans le même temps. »

L'arrivée de ces troupes répandit la terreur dans le pays et surtout à Porrentruy. La France ne tarda pas à protester. Son chargé d'affaires à Soleure, M. Bacher, alla au mois d'août à Porrentruy porter à la cour du prince un message de l'Assemblée nationale, au sujet des troupes impériales qui se trouvaient à Porrentruy. Quelques jours plus tard, c'est dans la voiture de l'évêque que M. Bacher se rendait à Bienne, accompagné du commissaire impérial, M. de Greiffenneck, et du conseiller Bilieux.

Pendant ces pourparlers, les patriotes de l'évêché retirés à Delle et à Belfort attendaient une occasion propice pour agir. Ils étaient encouragés dans leurs espérances par l'élévation de l'évêque de Lydda, Gobel, à l'archevêché de Paris. Ce prélat, — grand chanoine et suffragant de l'évêque de Bâle, — était entré en plein dans le mouvement révolutionnaire français. Le fait qu'il avait été représentant du peuple à l'Assemblée nationale devait être pour les patriotes, dont plusieurs étaient ses parents ou ses amis, une raison propre à leur inspirer toute confiance dans la réussite de leurs plans.

* * *

Les troupes impériales étaient bien parvenues à pacifier l'Evêché, mais, d'autre part, ce dernier pays était lié avec la couronne de France par un traité statuant que dans le cas où la France serait en guerre avec l'empire germanique, elle aurait le droit d'occuper les gorges et les passages de l'Evêché. Ce cas se présentait précisément alors et avait

motivé la démarche de M. Bacher auprès de la cour de Porrentruy.

Au printemps de 1792, les choses avaient déjà pris une tournure fort sérieuse et la terreur s'emparait des populations de l'Ajoie. L'évêque, prévoyant ce qui allait arriver, préparait sa retraite.

Au mois d'avril, à Bellelai, il était beaucoup question du *débagagement* (*sic*) du prince et de plusieurs particuliers de Porrentruy qui sauvaient leurs meilleurs effets en Suisse. Depuis quelques jours, il était beaucoup passé de ces chars de bagage. Ceux du prince se déchargeaient à sa maison de Bienne. Le jour précédent, dimanche 15 avril, cinq voitures avaient passé par Tavannes, allant au dit dépôt, chargées en des tonneaux des actes des archives du château de Porrentruy. Ceux de Bellelai ont déjà tout emballé pour être emmené au premier ordre. Toute cette alerte est due aux préparatifs de guerre qui se font entre la France d'un côté, et les puissances de l'Europe qui se croient lésées par celle d'autre part, laquelle guerre éclatant, Porrentruy et autres lieux se trouveraient entre deux feux.

Et plus loin :

Les deux derniers jours d'avril, il passa par Tavannes plus de cent chars chargés de bagages ; carrosses, voitures, cavaliers, piétons, etc., tout cela venant de Porrentruy et allant à Bienne où il en restait une partie et le reste se dirigeait vers Soleure, Nidau et la Neuveville. Sur les nouvelles que la France allait déclarer la guerre au roi de Hongrie et qu'un corps de troupes françaises allait s'emparer de la principauté de Bâle et de ses zones, une grande partie des bourgeois de Porrentruy se sauvaient avec leurs effets et le château de Porrentruy se démeublait. Enfin, le pauvre prince lui-même, apprenant que la guerre avait été déclarée le 20 et que les Français approchaient, décampa dans la nuit du 27 au 28 avril, avec la plus grande partie de sa cour et jusqu'au haut du Repay avec la troupe autrichienne commandée par M. de Tschermack qui était arrivé à Porrentruy il y avait une année et qui s'en retournait par où elle était venue, par Delémont. Le prince, arrivé à Bienne le 29 avril, y reçut un bon accueil.

La révolution allait éclater, favorisée par l'invasion française dans l'Evêché.

(*A suivre*).

J. CART.
